

Séance de Conseil Municipal du 20 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2017

Présents : M. MÉNARD – Mme PAGANUCCI - M. ADAM – Mme BLONDEAU - M. PRENANT – M. DESHAYES - M. HÉBERT – Mme FERNANDES-PENTEADO - M. PIGOREAU – M. JUMERT - Mme BEAUCHEMIN – M. ERMISSE

Absents excusés : Mme MÉRAUD (pouvoir à M. PIGOREAU) - M. PEREON

Absente : Mme LETANT

Secrétaire de séance : Mme BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de réunion du 22 septembre 2017, à l'approbation du conseil municipal. Suite à sa demande, Monsieur ERMISSE est intégré dans la Commission Cœur de Village.

Le Compte-rendu est adopté.

2. Désignation du Secrétaire de séance

Madame BLONDEAU Nadine est désignée Secrétaire de séance.

3. Ordre du jour complémentaire :

Monsieur le Maire soumet l'ordre du jour complémentaire suivant :

- **éclairage public** : horaires
- **Piste cyclable** :
 - demande de subvention au titre de la dotation de solidarité rurale
 - amende de police

L'ordre du jour complémentaire est accepté.

4. Convention GAZ

Lors de sa séance du 17 octobre 2014, le conseil a décidé de signer une convention relative au marché du gaz avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) qui a mis en œuvre un dispositif d'achats groupés de gaz pour les collectivités, afin de leur permettre d'obtenir les meilleurs prix.

Cette convention a permis à la commune de bénéficier du marché Gaz pour une durée de 3 ans, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018. Le marché doit être renouvelé par l'UGAP, à compter du 1er juillet 2018. La consultation sera lancée par l'organisme fin 2017 pour une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre.

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention avec l'UGAP pour bénéficier à nouveau des tarifs UGAP à compter du 1^{er} juillet 2018, la convention devant être retournée à l'UGAP avant le 10 novembre 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord.

5. L'Artésienne : Participation financière Danse de Salon

Lors de sa séance du 17 juin 2016, le conseil a :

- fixé la participation pour les cours de danse de salon dispensé par Monsieur Damien JACQUOT à 700 € pour l'année 2016-2017 (de septembre à juin 2017),
- décidé de revoir le montant de la participation à compter de septembre 2017 qui devra varier en fonction des coûts de fonctionnement de l'Artésienne.

Le bilan estimatif 2017 des dépenses (électricité, gaz et eau) et des recettes de l'Artésienne fait apparaître un équilibre entre les dépenses et les recettes : (dépenses : 6 891 € - recettes : 6 833 €), alors qu'en 2016 les dépenses étaient très supérieures aux recettes (dépenses : 9 206 € et recettes : 2 821 €). ~~L'augmentation des recettes par rapport à 2016 montre que la salle est connue et appréciée,~~ ce qui est très positif. Les économies réalisées en dépenses sont dues essentiellement à la climatisation qui est mieux maîtrisée.

Le bilan étant équilibré, Monsieur le Maire propose de reconduire la participation de 700 € pour la danse de salon pour l'année 2017-2018 (septembre 2017 à juin 2018).

Le Conseil Municipal donne son accord.

6. Factures téléphone

Monsieur le Maire rappelle que la commune a changé d'opérateur téléphonique en 2016, afin de réaliser des économies de téléphone, en passant chez CORIOLIS TELECOM. Cela s'est confirmé car le montant total des factures, tous budgets confondus est passé de 11 893 € en 2014, 11 420 € en 2015, 10 779 € en 2016 et 9 337 € en 2017. L'investissement du standard de deux lignes installé à la mairie est rentabilisé en une année.

7. Incidents sur le château d'eau

Le vendredi 13 octobre, à partir de 0 heure, la fourniture d'eau a commencé à être interrompue dans certains quartiers pour s'étendre sur toute la commune en fin de nuit. Le château d'eau a commencé à se vider probablement à partir du mercredi 11 octobre. Cela n'a pas été constaté par le service technique, les relevés se faisant depuis l'été tous les deux jours, le dernier ayant été fait le mercredi matin, sans anomalies. Aucune alarme n'a été reçue sur les portables et l'interconnexion avec Naveil ne s'est pas déclenchée.

Afin de laisser les habitants sans eau le moins longtemps possible, le remplissage du château d'eau a été mis en manuel très tôt dans la matinée et Naveil a déclenché l'interconnexion. L'eau a été rétablie sur toute la commune à 10 h 00.

Le technicien d'Actéa, société qui assure la maintenance, a détecté qu'une pièce a été détériorée dans l'automate, ce qui explique qu'aucune alarme n'ait fonctionné et que l'interconnexion avec Naveil ne se soit pas déclenchée. Les relevés d'eau se feront à nouveau tous les jours.

M. PIGOREAU serait intéressé par la visite de la station de pompage et pense que cela pourrait être intéressant pour les habitants. Cela pourrait être envisagé pour quelques personnes mais en raison de Vigirate ce n'est pas possible pour le moment.

Monsieur HEBERT propose de faire un article dans le bulletin municipal pour expliquer le circuit de l'eau.

8. URBANISME :

a. Déclassement partiel

Monsieur le Maire informe que lors de la séance du 16 septembre 2016, le conseil a décidé de vendre à FPS TOWERS une partie de la parcelle ZO 14 où est implantée l'antenne de Bouygues Telecom, au hameau de Villepoupin.

Afin de finaliser l'acte de vente, Maître FORTIN demande que le conseil municipal procède au déclassement partiel de la parcelle ZO 14, correspondant à 70 m². En effet, l'intégralité de la parcelle ZO 14 inclut les terrains de tennis, les terrains de football et les clubs house ; elle présente à ce titre un caractère d'intérêt général en revanche, la partie en cours de cession n'est pas affectée au domaine

public et ne présente donc aucun caractère d'ordre général. Une servitude de passage sera également enregistrée pour permettre l'accès à l'antenne.

Monsieur le Maire propose donc de déclasser la partie en cours de cession.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

b. Vente des terrains de la zone de la Croix Noury

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois doit disposer des biens communaux qui sont de sa compétence, à savoir les zones d'activités, et concernant la commune, la zone artisanale de la Croix Noury. La partie non construite, concernant les terrains achetés en 2013 et 2014, s'élève à 1 ha 9700 et doit être vendue à la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois. Les équipements restant communaux, seront mis à disposition (voirie, réseaux) de la C.A.T.V.

Monsieur MÉNARD a rencontré avec Mme BLATEAU Monsieur GARNAVALT (directeur du développement économique) et Madame WOIRGARD (direction de l'urbanisme- responsable foncier) pour la vente des parcelles. La commune a dépensé 91 118,28 € pour l'achat de ces parcelles en 2013-2014, frais d'actes compris. La première proposition d'achat de la CATV s'élève à 73 344 €. Monsieur le Maire demande à la CATV une transaction à 118 260 €, correspondant à 6 €/m², mais il n'a pas eu encore de retour. Les négociations sont en cours.

Pour information, d'autres terrains appartenant à des zones d'activités sont concernés par la transaction de la CATV ; ils sont situés sur la commune de Selommès.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire de vendre les terrains au prix de 6 € le m².

c. Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire donne connaissance du relevé des décisions relatives au droit de préemption urbain des déclarations d'aliéner suivantes :

N° Décision	Adresses	Parcelles
20	« Le Coudray » (non bâti)	AA 26 – AA 28
21	74, avenue Pierre Armand Colin	AA 195
22	2, rue Besnard-Ferron	AE 162
23	« la Berthelotière » (cave)	AC 56
24	1, rue de Villepoupin	D 465 – D 466 et D 468

Le Conseil Municipal prend acte.

9. Rénovation courts de tennis

Les travaux auront lieu en mars-avril 2018, en accord avec le Président du Club de Tennis. Il est possible d'obtenir une subvention de la Ligue Française de Tennis mais pour être éligible, l'entreprise doit avoir le label « plan qualité tennis » : 6 entreprises en France. L'appel d'offres auprès des 6 sociétés va être fait. Monsieur HEBERT s'interroge s'il est intéressant de demander une subvention, les travaux seront peut-être plus chers.

Ordre du jour complémentaire

10. Eclairage public :

Monsieur le Maire informe que la programmation de l'éclairage public vient d'être modifiée par INEO. Il présente les nouveaux horaires d'allumage et d'extinction :

ECLAIRAGE PUBLIC		
	allumage	extinction
lundi	6h30	22h30
mardi	6h30	22h30
mercredi	6h30	22h30
jeudi	6h30	22h30
vendredi	6h30	22h30
samedi	7h00	22h30 partout sauf 02h00 pour la commande du bourg
dimanche	7h00	22h30

Le Conseil Municipal n'a pas d'objections particulières concernant ce changement.

11. Piste cyclable :

Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil départemental n'accorde pas de subvention au titre de la "Stratégie Vélo 2021" car le public ciblé n'est pas en adéquation avec celui visé par la subvention, la clientèle touristique. La piste cyclable s'adresse plutôt aux habitants de la commune pour accéder aux commerces.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2018, comme le suggère le Conseil Départemental. La subvention pouvant être obtenue est de l'ordre de 30 à 50 000 €. Par ailleurs, conformément à la délibération du 02 août 2017, une demande de reversement des amendes de police va être faite auprès du conseil départemental.

Le Conseil Municipal décide de déposer les deux dossiers de subventions.

12. Affaires diverses :

Mme PAGANUCCI :

- Repas à thème cantine

Elle a organisé le 17 octobre avec Mme BLONDEAU et l'association de la cantine, un repas à thème ouvert aux aînés. 13 aînés étaient présents, dont le doyen : M. Gérard FRAT. Les retours sont très positifs. Un autre repas à thème ouvert aux aînés est prévu le 14 novembre.

- Marché de Noël

Cette année, il a été décidé que l'école, le club Créa et les commerçants s'associent pour un Marché de Noël commun : la date retenue est le 15 décembre. Une réunion aura lieu lundi

23 octobre pour définir l'organisation. Mme PAGANUCCI, M. ADAM, Mme BLONDEAU et M. PIGOREAU y assisteront.

- Rencontre avec une représentante de Perche Nature

Elle a rencontré avec Mme BLONDEAU une représentante de Perche Nature Environnement. L'association propose des actions sur la qualité de l'eau et sur la limitation des pesticides au moyen de panneaux, soirées-débats, balades, demi-journées..., qui sont financées par l'Agence de l'Eau et le SIERAVL. Elle propose d'organiser une exposition le 11 novembre, de 10 h à 14 h, dans le foyer de l'Artésienne sur le thème « zéro pesticide », avec mise à disposition de brochures.

M. HEBERT pense que l'on pourrait les contacter pour des conseils pour l'aménagement des espaces verts du cœur de village.

- Programmation culturelle Festillésime 2019

Elle a rencontré Monsieur MAURIN de l'Hectare pour le festival sans fil de 2019 (spectacle de marionnettes). Un groupe pourrait être constitué pour travailler sur la programmation. Les ados pourraient être associés.

- Rencontre avec un artiste-peintre :

Elle a rencontré un artiste-peintre de Mondoubleau qui cherche des lieux pour faire des expositions. Elle lui a montré les locaux que l'on pourrait mettre à sa disposition. M. HEBERT pense qu'il faut demander l'avis de M. Jean-Pierre RENARD.

M. ADAM :

- Bulletin Municipal :

Le Bulletin municipal n° 110 paraîtra le 15 décembre, avec le même prestataire que 2016. Une brève sortira courant décembre.

- Groupe travail « cloche église »

Le groupe de travail s'est réuni le 19 octobre et a travaillé sur la programmation : appel d'offres choix architecte et entreprise, actions à mener qui se termineront pas la coulée de la cloche le vendredi précédent la fête de la St Gilles 2018. Les personnes extérieures au Conseil Municipal seront les bienvenues. Les associations seront invitées (Comité des Fêtes, la société de Musique, l'Amicale des Retraités ou le club Créa...).

M. HÉBERT

L'appel d'offres pour le Cœur de Village est terminé. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 24 octobre pour retenir 3 entreprises qui seront conviées le 4 novembre pour présenter leur offre à la Commission Cœur de Village. Le résultat des entretiens sera présenté au Conseil Municipal à la prochaine réunion : le 17 novembre.

M. MÉNARD

- Val Dem :

Mme Nicole JEANTHEAU, Directrice de Val Dem et ses Vice-Présidents sont venus rencontrer la municipalité le 16 octobre pour présenter le projet de rapprochement des bacs de collecte entre voisins, afin de limiter les arrêts du camion, d'améliorer la sécurité des agents et leurs conditions de travail, tout en faisant des économies, notamment de carburant. Ils viendront rencontrer les habitants pour déterminer avec eux les lieux de rapprochement des bacs et les matérialiser.

Un courrier signé par M. BOULAY, Président de Val Dem et lui-même sera remis aux habitants. Une convention sera signée par les deux collectivités.

- Cérémonie du 11 novembre :

Il donne le programme de la Cérémonie du 11 novembre et invite chacun à la cérémonie.

- Sécurisation allée RD 5 :

Le chemin pour sécuriser la contre-allée de l'avenue Ronsard entre la propriété de M. et Mme Jean POUILLIER et la Ruelle Bûcheron sera réalisé par les employés communaux avant la fin de l'année. M. POUILLIER a coupé sa haie qui empiétait sur le chemin. On fera un soubassement. M. JUMERT pense que l'on pourrait en profiter pour récupérer les anciens poteaux électriques pour combler et faire le mur de soutènement. Il a récupéré du fraisat lors des travaux de voirie de la rue de Chantereine.

M. ERMISSE :

Il se renseignera sur le programme national à l'occasion du centenaire de la signature de l'Armistice l'an prochain.

M. JUMERT :

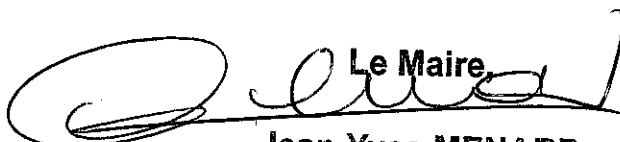
Les travaux de la rue de Chantereine sont terminés avec la pose de l'enrobé, entraînant la fin des désagréments pour les riverains. 7 anciens poteaux électriques seront retirés lundi 23 octobre.

Les dos d'âne de la rue des Plans d'Eau ont été refaits par la Société COLAS CENTRE OUEST. Le marquage de la zone 30 sur l'enrobé sera réalisé dans les 15 jours.

M. FIGOREAU :

Il remet un kit de prélèvement qu'il utilise pour l'eau de son puits, destiné à analyser les eaux du fossé des Essevières entraînant des odeurs désagréables et la présence de nuisibles pour les riverains pour le remettre au laboratoire.




Le Maire
Jean-Yves MENARD